



CERCLE CONDORCET

De PARIS

Paris le 24 septembre 2024

Aux membres du Cercle Condorcet de Paris et à leurs invités

Chèr(e)s Ami(e)s,

Nous vous invitons à une plénière
Le mercredi 15 octobre 2025
De 19h00 à 20h30

Ligue de l'Enseignement
3 rue Juliette Récamier
75007

**La santé mentale Grande Cause nationale en 2025 :
pourquoi, quelles mesures et quels obstacles**

avec Betty Brahmi et Jean-Claude Henrard

La santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025, à la suite de l'appel du collectif Santé mentale 2025 qui regroupe des associations, des élus et des acteurs du secteur afin de libérer la parole, de combattre les préjugés et d'adresser un message d'espoir à des millions de Français.

Ce choix répond à un enjeu majeur de santé publique alors qu'une personne sur cinq parmi les personnes âgées souffre de troubles psychiques à tout moment, que les personnes suivies pour troubles psychiques sévères, bien souvent stigmatisées, ont une espérance de vie fortement réduite, que le coût social et économique est considérable. La santé mentale des jeunes est particulièrement préoccupante avec des idées suicidaires et tentatives de suicide en hausse chez les 18-24 ans.

Face à ces enjeux, malgré des transformations positives dans la seconde moitié du 20ème siècle, des dysfonctionnements majeurs persistent avec de profondes inégalités territoriales et en

particulier en psychiatrie infantile. Ils seront présentés de même que les quelques avancées notables au niveau individuel et collectif.

Les réponses avancées dans le dossier du pacte civique sont de prendre des mesures pour rétablir la confiance en distinguant bien ce qui relève des maladies mentales et ce qui entre dans le champ plus large de la souffrance psychique ou des troubles psychologiques relevant des soignants de première ligne ; des mesures pour améliorer la qualité de vie et des soins des patients hospitalisés en établissement psychiatrique, mieux informer et mieux prévenir, améliorer la continuité des soins psychiatriques par une coordination avec les soins somatiques et l'accompagnement médico-social/psycho-social aux niveaux local, professionnel et institutionnel. Un accent particulier a été mis sur l'«empowerment» et la citoyenneté des malades en phase de rétablissement et la prise en compte de la psychiatrie en milieu carcéral. L'ensemble des mesures proposées vise à adapter l'offre d'aide et de soins aux besoins en tenant compte des inégalités territoriales et en distinguant les personnes atteintes de maladies mentales de celles ayant un trouble psychique.

Elles seront confrontées aux quatre objectifs prioritaires de la grande cause nationale désignée par le gouvernement (mars 2025).

Betty Brahmi est praticienne hospitalière en psychiatrie, ancien membre du Contrôle général des lieux de privation de liberté. Elle a participé avec Jean-Claude Henrard (membre du Cercle), Yves Munera et Yannick Moreau au rapport du *Pacte civique Santé mentale, briser le silence (2024)* qui a plaidé pour que la Santé mentale soit érigée en Grande cause nationale.

Jean Claude Henrard est professeur de santé publique honoraire, gérontologue. Il est membre du Cercle Condorcet depuis sa fondation.